

DIVISER UN TERRAIN EN VUE DE SA CONSTRUCTION QUELLES PROCÉDURES CHOISIR ?



Objectifs

- Analyser les différentes procédures d'autorisation de construire
- Connaître les procédures de déblocage de terrain
- Distinguer le lotissement soumis à déclaration ou au permis d'urbanisme
- Distinguer le lotissement de permis de construire selon des cas
- Rappel sur les règles de lotissement issues des lois RPLR et PLAN

Moyens pédagogiques : Animation par un expert immobilier. Cours préparé sur terrain. Service d'un support documentaire. QCM d'évaluation en fin de journée.



du 01/04/24
à 09h sur demande

Intégration : 100% de l'an



Carte 1

100% de l'an

Public concerné

Le formateur s'adresse aux professionnels de l'immobilier opérationnels du terrain, indépendants comme salariés de sociétés immobilières.

Atelier de formation :

Cette formation valide 7 heures de formation au titre du décret n° 2019-171 du 28 février 2019.

Moyens de suivi de la formation :

En fin de journée, une évaluation à choix multiples.

Trois mois après, le stagiaire reçoit un questionnaire lui permettant d'évaluer son application pratique.

INTRODUCTION

- Notion de division foncière
- Distinctions entre les divisions cadastrales d'un lotissement et les divisions non cadastrales de lotissement

I. La division générale de l'article R. 441-1 du Code de l'urbanisme

- Définition
- Conditions d'application : la nécessité d'une autorisation de construire préalable

• Place du dossier

- L'inscription du dossier en foncière foncière

II. Le permis de construire selon des cas (PRC) de l'article R. 433-26 du Code de l'urbanisme

- Définition – contexte – pour quels projets ?
- Le dossier – comptes à prendre – nature de l'ouvrage
- Les caractéristiques du PRC et les 3 critères cumulatifs

III. Le permis de lotissement

- Le régime du lotissement – cadre légal – les lotissements soumis à permis d'urbanisme (MUR) et au Code de l'urbanisme ou à déclaration préalable (MUR-D) du Code de l'urbanisme

• Règles de commercialisation des lots

- L'évaluation du lotissement – prise en compte des dispositions d'urbanisme, modifications à l'initiative des vendeurs ou imposée par une personne publique, le profil des équipements communs

IV. Détailler les principales étapes de la loi RPLR ou le lotissement

- Calculs cadastraux de certaines parcelles non réglementaires du cadre des étages
- La modification des documents de lotissement
- La priorisation des règles d'urbanisme

Avantage : 100% de l'an (la "100%" (année après formation)

permet au stagiaire de faire appel gratuitement, pendant une durée d'un an, au formateur pour toutes questions relatives à la formation validée.

contact@immobilier-formation.fr

